

On débarbouille la sécurité d'emploi

Secteur général et adaptation scolaire

Ce sera bientôt le temps de la sécurité d'emploi. Plusieurs d'entre vous êtes nerveux pendant cette période. Je vous ai préparé un petit résumé pour vous tenir au courant de la façon dont cela fonctionne si votre poste est aboli ou si vous êtes supplanté durant le mouvement de personnel. J'explique également ce qu'est une personne considérée excédentaire, en protection salariale, ou en disponibilité.

Notez qu'ici le texte reste bref, il y a beaucoup de situations qui doivent être traitées plus en détails. Vous aurez plus d'informations en communiquant avec votre syndicat!!

Tout d'abord, vous devez savoir que ce n'est pas vous qui êtes aboli mais bien le poste sur lequel vous êtes en ce moment.

Ne prenez pas cette **abolition** de façon personnelle!! Lors du mouvement de personnel de votre classe d'emploi, à votre rang d'ancienneté, vous pourrez vous choisir un poste vacant ou déplacer une personne moins ancienne pour prendre son poste.

Être **supplanté** signifie qu'une personne dont le poste est aboli vous déplace de votre poste actuel. Personne d'autre ne peut vous supplanter et vous pourrez vous choisir un autre poste à votre rang d'ancienneté.

Il est possible que vous soyez déclaré **excédentaire** s'il manque un poste dans votre classe d'emploi, c'est-à-dire s'il y a plus de personnes dont le poste est aboli que de postes vacants à temps complet. La personne déclarée excédentaire est la moins ancienne dans sa classe d'emploi détenant un poste à 100 %. En étant déclaré excédentaire, votre poste devient vacant pour la sécurité d'emploi. À votre rang d'ancienneté, vous pourrez vous choisir un poste dans les postes vacants ou déplacer la personne la moins ancienne de la classe d'emploi inférieure détenant un poste à temps complet.

La **protection salariale** touche les employés réguliers permanents qui ne peuvent se trouver un poste soit dans la même classe d'emploi, soit avec le même pourcentage ou soit avec le même caractère de poste (saisonnier et annuel).

Les employés en **disponibilité** n'ont plus du tout de poste dans leur classe d'emploi ou dans une classe d'emploi inférieure. Ils se verront octroyer un remplacement dans leur classe d'emploi ou dans une classe d'emploi inférieure en conservant le même salaire.

Les employés qui n'ont pas leur **permanence** qui sont touchées par la sécurité d'emploi, soit en voyant leur poste aboli ou soit en étant supplantée lors du mouvement de personnel peuvent se choisir un poste (non-protégé) à leur rang d'ancienneté ou retourner sur la liste de priorité d'embauche.

Pour les personnes qui n'ont pas terminées leur **période d'essai** et qui sont touchées par la sécurité d'emploi, soit en voyant leur poste aboli ou soit en étant supplantée lors du mouvement de personnel retourneront automatiquement sur la liste de priorité d'embauche.

Je termine en parlant des **réguliers permanents** qui ne sont ni abolis, ni supplantés : vous avez un droit de mutation, à votre rang d'ancienneté, sur un poste vacant tant que le mouvement de personnel n'est pas terminé. Notez que celui-ci se termine lorsque nous arrivons à la dernière personne abolie.

J'espère que cela vous aidera à rester calme pendant cette tempête de changements et d'incertitudes. Sachez que vous n'êtes pas seul, l'APPA est là pour vous écouter et surtout, pour vous entendre!

Bonne sécurité d'emploi!



Fête des travailleurs - 1er mai

Cette date du 1er mai est soulignée partout dans le monde comme la Journée internationale des travailleurs. Au Québec, on lui donne le nom de fête des Travailleurs pour la distinguer de la fête du Travail, célébrée en septembre.



On célèbre quoi au juste ? Et depuis quand ?

Le 1er mai 1886, 340 000 travailleuses et travailleurs déclenchent un vaste mouvement de grève générale aux États-Unis pour revendiquer la journée de travail de huit heures. Le 3 mai, trois grévistes sont tués sur les piquets de grève de l'usine McCormick à Chicago. En réponse à la tuerie, le lendemain, une manifestation se tient au Haymarket Square et la réaction des autorités ne se fait pas attendre: une sanglante répression policière provoque plusieurs morts et des dizaines de blessés. Des militantes et militants sont arrêtés; cinq sont condamnés à la peine de mort et trois à la prison à perpétuité. Des cinq condamnés à la peine capitale, quatre sont pendus et le cinquième se suicide dans sa cellule. En 1893, la révision du procès reconnaît l'innocence des syndicalistes inculpés à Chicago et la machination policière et judiciaire pour casser le mouvement ouvrier. Le 1er mai devient ainsi un symbole de la lutte pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleuses et travailleurs. Au Québec, la marche du 1er mai est organisée depuis 1972.

Marche du 1er mai
Rassemblement à 18h au parc Jean Brillant
Métro Côte-des-Neiges
Départ de la marche 18h30
Trajet 2,5 km environ
Destination de la marche: Métro Côte Sainte-Catherine

Attention!

Contrairement à l'année passée, LES SÉANCES D'OCTROI pour les corps d'emploi en adaptation scolaire (PEH/TES), se feront le 28 juin 2017 (TES) et 30 juin 2017 (PEH).

N'oubliez pas, d'aller vous inscrire sur Adagio pour donner le droit d'y participer.

PETIT OUBLI

Pour la séance d'affectation des secrétaires/surveillant d'élèves

Lundi 12 juin 2017 – 16h à 22h

Pour la séance d'affectation des Préposé(es) aux élèves handicapés

Vendredi 30 juin 2017 – 8h à 12h30



Comité de la vie syndicale

Le logo ou logotype selon vos préférences est, selon la définition officielle, une représentation graphique qui aiderait à renforcer l'image de quelque chose, une marque, une entreprise, une équipe de sport, etc.

En ce qui nous concerne, le logo dans les milieux syndicaux est très utilisé pour représenter différents organismes. Plus près de nous la CSN avec son mythique chaînon composé de trois maillons de métal d'armature qui représentent les syndicats, les fédérations et les conseils centraux.

Également, les fédérations et divers comités possèdent leur propre logo qui sert à les définir et à les représenter.

Depuis quelques années à l'APPA, plusieurs comités ont fait leur apparition. Ils sont le reflet de plusieurs réalités. En voici quelques-uns : le comité journal, le comité de la condition féminine, le comité APPAide, le comité LGBT. Certains d'entre eux ont déjà leur logo.

Le temps est venu pour le comité Vie syndicale, puisqu'il est envieux des autres comités avec leurs magnifiques logos, de faire appel à vous sous forme de concours afin de le doter également d'un logo représentant ses raisons d'être, ses valeurs, sa mission.

Ce concours vous offre la chance de gagner une carte cadeau d'une valeur de 100 \$.

Grâce à ce concours, vous donnerez une image au comité et vous participerez en même temps à la vie syndicale.

Pour vous donner quelques lignes directrices pour l'élaboration de ce futur logo, sachez que la mission première du comité est de créer un rapprochement entre les membres et leur syndicat et de susciter un intérêt à l'égard du syndicalisme en utilisant plusieurs plates-formes de communication, entre autres, le journal Ensemble, Facebook, le site internet, les soirées d'accueil des membres, etc.

Les participants(es) auront jusqu'au 2 juin 2017 pour remettre leur création à zdecarie@appa.qc.ca

La vie syndicale c'est vous et nous qui formons un tout. L'APPA !

Bonne chance!



Le 28 avril: Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail

La CSN demande d'observer une minute de silence le 28 avril 2017 à 10h précises afin de se recueillir et de rendre hommage aux personnes mortes ou blessées au travail. 196 personnes sont mortes en raison d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail en 2015.

Parmi ces décès :

- 118 sont causés par l'amiante,
- 4 le sont par la silice,
- 12 sont survenus à la suite de chutes,
- 19 sont liés à l'utilisation de véhicules,
- 27 sont survenus à la suite de contacts avec de l'équipement ou un objet.



21e édition de la campagne Camp Vol d'été Leucan-CSN

La campagne Camp Vol d'été Leucan CSN est née en 1996 à la suite des démarches d'une mère, alors conseillère syndicale à la CSN, après que son jeune fils soit décédé d'une tumeur cérébrale un an plus tôt. Depuis maintenant 21 ans, les campagnes de financement successives ont permis à plus de 10 000 enfants, dont des enfants malades, et à leurs parents de participer au camp, à raison de deux périodes d'une semaine chacune. En outre, le camp a pu compter au fil des ans sur l'apport essentiel d'environ 120 personnes bénévoles chaque année, dont une proportion importante provient de la CSN.

Des billets sont en ventes au coût de 5\$ au bureau de l'APPA, 3340 boul. l'Assomption et vous pouvez en commander au larchambault@appa.qc.ca

Il y aura un kiosque dans le hall d'entrée de la CSDM le 19 mai de 11 heures à midi.



La Fondation CSDM a pour mission de mobiliser la communauté en vue de financer la tenue d'activités additionnelles pour l'ensemble des élèves de son territoire. La Fondation s'est engagée à élargir la portée des activités afin que ses actions soient complémentaires à ce qui est financé par l'état.

Visitez le Coin écoles
FondationCSDM.org

Nous invitons vos membres à soumettre des projets au profit des élèves par le biais de la direction de l'école.



La Symphonie d'Hochelaga 28 mai - Centre Pierre-Charbonneau L'école et les arts

Les Montréalais sont conviés à un concert gratuit présenté par l'Orchestre Métropolitain avec la participation d'élèves des écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire de Montréal de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. La Symphonie d'Hochelaga est une œuvre symphonique inédite: composée par quatre Montréalais et ponctuée de narrations historiques, elle relate l'histoire du quartier. Soyez des nôtres pour ce concert qui fera vibrer la ville dans le cadre des célébrations du 375e anniversaire de Montréal.

Voici le lien: <http://www.375mtl.com/programmation/la-symphonie-dhochelaga-123/>

Plusieurs élèves de nos écoles y participeront, alors venez les écouter avec fierté.

L'APPA, c'est quoi?

Fondée en 1961, l'APPA est un des plus importants syndicats de personnel de soutien en Amérique du Nord. C'est en 1981 que l'APPA entreprend une période faste de syndicalisation en accréditant le personnel des services de garde en milieu scolaire de la CÉCM, aujourd'hui la CSDM. Le processus se poursuivra en 1988 en accréditant les personnes travaillant à la surveillance des enfants au dîner.

En 1998, le 1er juillet, suite au vote d'allégeance syndicale lors des fusions des commissions scolaires, le personnel de soutien de la commission scolaire anglophone (EMSB) joindra les rangs de l'APPA.

Aujourd'hui, l'APPA c'est plus de 5500 membres et 42 corps d'emploi différents, répartis au sein de deux commissions scolaires, francophone et anglophone (CSDM et EMSB).

L'APPA, c'est qui?

L'APPA c'est vous travailleuses et travailleurs qui tous les jours œuvrez au sein de la CSDM et de la EMSB auprès des enfants, des adolescents et également des adultes et ce dans pas moins de 250 lieux de travail différents. L'APPA, c'est aussi des travailleuses et des travailleurs, comme vous, qui ont été élus par vous afin de vous

représenter, de défendre vos droits et de négocier les meilleures conditions de travail possibles.

L'APPA, c'est un comité exécutif de 7 personnes élues, hommes et femmes, libérés à temps plein à la CSDM et 2 personnes élues à la EMSB, également libérés à temps plein.

C'est aussi un conseil syndical élu représentant les commissions scolaires (francophone et anglophone) et plusieurs comités.

Il ne faudrait surtout pas oublier un maillon important et essentiel au bon fonctionnement du syndicat : les délégués.

Les délégués-ées?

La personne déléguée, cette personne essentielle, courroie de transmission de l'information, acteur important d'un syndicat.

Considérant qu'un syndicat n'est pas uniquement formé de personnes élues au sein d'un exécutif et d'un conseil syndical, la personne déléguée, qui au quotidien est dans son milieu de travail, devient donc la référence pour le syndicat.

L'APPA bat au rythme de ses membres!

PROCHAINEMENT

**Ne manquez pas l'édition spéciale
Colloque 2017
du journal
*Ensemble***



ENSEMBLE!
Retrouvez-nous en ligne: www.appa.qc.ca
Opinion des lecteurs: ensemble@appa.qc.ca

